

*Comptes du Canada—Loi*

des Canadiens. Je pourrais poursuivre dans cette voie mais je m'écarterais du bill. Nous y reviendrons une autre fois.

J'aimerais exposer certains problèmes que ce bill va régler. Pour traiter des principes comptables généralement admis je n'ai pas l'éloquence de l'orateur qui m'a précédé, mais je pense avoir bien saisi la portée du bill. Comme je l'ai dit, certaines dépenses de l'État fédéral ne sont pas indiquées comme dépenses dans les comptes, mais comme actifs.

J'ai déjà parlé à la Chambre du déficit fédéral qui était de 16.185 milliards en 1978-1979. Lorsque j'ai interrogé le président du Conseil du Trésor à ce sujet au comité des comptes publics, il m'a répondu que c'était là le montant indiqué aux comptes mais qu'il ne rendait pas fidèlement compte de ce qui se passait. Notre déficit, a-t-il dit, n'est pas vraiment de 16.185 milliards, il est moins élevé parce que ce chiffre comporte une dépense extraordinaire, l'amortissement de plus de 4 milliards de ce qu'on avait considéré pendant des années comme des prêts à divers organismes publics et ministères. C'est-à-dire que depuis une dizaine d'années, depuis 1969 peut-être, les comptes publics ne traduisaient pas fidèlement la situation des dépenses publiques, que le montant du passif était inférieur à la réalité, mais que dans les comptes de 1978-1979 il avait fallu finalement mettre la situation à jour.

Cela ne pouvait plus être escamoté par le gouvernement libéral, ni ensuite par le gouvernement conservateur momentanément au pouvoir et qui voulait en réalité s'en occuper. Et finalement un chapitre extraordinaire de dépenses a été inscrit pour un montant supérieur à 4 milliards. Et si les 16.185 milliards ne traduisaient pas les véritables dépenses de l'État pour l'exercice 1978-1979, ils rendaient compte en tout cas de dépenses faites à d'autres titres, de ce qui n'avait pas été signalé comme dépenses mais comme actif.

J'aimerais expliquer un peu pour quelles raisons le mérite de ce bill ne revient pas au parti libéral, mais comme je l'ai dit il faut rendre justice au président du Conseil du Trésor d'en avoir pris l'initiative avec son secrétaire parlementaire.

De l'aveu même du président du Conseil du Trésor, tout cela remonte à 1973, époque où une étude avait été effectuée sur les comptes du Canada. A cette époque on commençait à chercher le moyen d'accroître la responsabilité financière du gouvernement à l'égard du Parlement, c'est-à-dire de la population. Après cette étude, il ne semble s'être rien fait. Silence complet pendant quelques années, mais voilà que deux ans après, le 7 octobre 1975, paraissait un rapport sur l'étude des comptes du Canada.

En 1976, ou peut-être même un peu plus tôt, le comité des comptes publics réaffirma que le gouvernement devait rendre mieux compte de ses dépenses au Parlement et aux parlementaires, et que les comptes publics devaient refléter fidèlement la situation financière du gouvernement. Mais rien ne s'est fait jusqu'en 1976.

C'est à cette époque que fut instituée la Commission royale sur la gestion financière et l'imputabilité. Ses conclusions ont

été renforcées par le vérificateur général, ou peut-être devrais-je dire ont confirmé les conclusions du vérificateur général. Après que ces conclusions eurent établi les affirmations du vérificateur général, ce dernier réaffirma que les dépenses du gouvernement échappaient à tout contrôle, que le gouvernement du Canada ne pouvait rendre compte de ses dépenses au Parlement et que les Canadiens n'avaient donc pas une bonne idée de la situation financière du gouvernement. Je le répète, nous ne pensons pas que le mérite du bill à l'étude devrait revenir aux libéraux, bien que nous, ainsi que le Nouveau parti démocratique, soyons tout à fait d'accord avec la teneur et l'objet du bill.

● (2100)

Je répète qu'à notre avis, le bill va atteindre deux buts principaux. Certaines dépenses vont désormais être considérées comme dépenses plutôt que comme actifs. Ensuite et surtout, le bill va accroître le contrôle du Parlement sur les dépenses publiques. Et, sinous appuyons le bill et espérons le voir adopté ce soir, nous n'en pensons pas moins que le renforcement du contrôle sur les dépenses ne doit pas s'arrêter au bill C-22, mais qu'il doit s'étendre à d'autres domaines.

Tout d'abord, nous aimerions voir apporter à la présentation du budget des dépenses certaines modifications qui permettraient aux députés de s'en former une meilleure idée pour qu'ils puissent transmettre à leurs commettants et à la presse un avis éclairé sur l'administration publique. Et deuxièmement, nous aimerions voir adopter le bill sur le droit à l'information comme il en était question dans le discours du trône. Ce bill donnerait aux députés libre accès à l'administration pour leur permettre encore une fois de faire savoir à leurs commettants ce qui s'y passe vraiment, non seulement du point de vue des dépenses, mais aussi de l'efficacité de la gestion des programmes destinés à la population. Troisièmement, il importe que le gouvernement applique rapidement les nombreuses recommandations de la Commission Lambert et du rapport d'Avignon, ce dont il est également question dans le discours du trône. Le nouveau parti démocratique va veiller à ce que ces deux rapports ne restent pas lettre morte.

Avant de terminer, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir créé le bureau du contrôleur général, dirigé par M. Rogers, surtout en ce qui concerne le programme PPCG qui permet l'étude particulière de certains ministères et l'analyse ou la critique de leurs méthodes de gestion. La deuxième étape de ces études PPCG est consacrée à l'élaboration conjointe d'un plan d'action par les responsables du bureau du contrôleur général et le personnel du ministère à l'étude. Viennent ensuite la présentation et l'exécution du plan d'action mis au point d'un commun accord. Cela est extrêmement utile pour les députés. Les critiques chargés de certains domaines tirent des renseignements précieux de ces études. Ils peuvent examiner le plan d'action mis au point et déterminer s'il donne le résultat escompté. Les députés peuvent donc faire une bonne analyse des ministères ayant fait l'objet d'études PPCG.